

LE TÉLÉGRAMME

ADMINISTRATION

65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65

LYON

RÉDACTION

18, Quai de l'Hôpital, 18

LYON

INSERTIONS

Annonces la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 fr.
Chronique locale — 4 fr.

Elles sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14
A PARIS, chez AUDOUBERT et Cie, place de la Bourse, 10.

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an

Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 16 fr.

Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.

Etranger et Union postale..... port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Février 1882

CARRIEZ

CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON D'ANSE

Candidat élu en réunion publique

MILLION

CONSEILLER GÉNÉRAL

Candidat proposé par le Comité Million

THIERS

CONSEILLER GÉNÉRAL

Candidat proposé par le Comité Thiers

A propos d'un Récidiviste

Nous avons publié, ces derniers jours, une correspondance de Saint-Marcelin nous apprenant que dans une razzia faite par la police de cette petite ville, il s'était trouvé un particulier qui avait été condamné une trentaine de fois.

Nous ne rappellerons pas le fait, il est maintenant sans intérêt pour nos lecteurs, mais nous appellerons leur attention sur cette circonstance particulière, qu'un homme, jeune encore, a déjà subi un nombre considérable de condamnations.

Evidemment, cet intéressant monsieur n'a pas commis de crimes bien sérieux ; il est probable qu'il aura maraudé, mendié ou crié trop fort après l'heure de la fermeture des cabarets, qu'il a donné et reçu des horions, qu'il a manqué de respect à la justice en insultant des agents, ou peut-être, simplement, qu'il ne s'est pas présenté à une réquisition

du parquet, qui lui ordonnait de venir s'entendre condamner à nouveau.

En définitive, il résulte du nombre prodigieux des condamnations prononcées contre cet homme, qu'il n'a commis aucune faute considérable, mais enfin c'est un récidiviste ; un récidiviste endurci, un misérable incapable de revenir au bien et, par suite, un des soldats de cette innombrable armée de parasites ou de malfaiteurs, contre laquelle la société ne saurait assez combattre et se garantir.

Il est question d'expédier toute la plaie dont fait partie le triste particulier qui nous occupe dans une colonie lointaine.

Nous approuvons la mesure parce qu'elle est radicale, mais nous la déplorons parce qu'elle est l'aveu de notre impuissance.

Voilà donc tout ce qu'ont pu trouver notre civilisation et nos institutions démocratiques ! Nous ne pouvons vivre en paix qu'à la condition d'évacuer sans cesse une partie de notre population vers les îles lointaines de l'Océanie !

Aux grands problèmes sociaux que posent la misère, c'est-à-dire à l'ignorance, au chômage, à la cherté des vivres, au paupérisme, et même aux conséquences de la maladie, nous répondons : il faut punir les récidivistes.

Mais punir les récidivistes, est un moyen et non un remède. Il ne s'agit pas, pour une société de guérir ses malades, ils faut songer surtout à attaquer les sources de la maladie.

Envoyons nos incorrigibles à la Nouvelle Calédonie, nous ferons bien, mais de grâce pensons aux difficultés de la vie, pensons à l'enfance, songeons à protéger les faibles, étudions la grève, étudions enfin les sources de la misère, parce que la misère est la mère des récidivistes, et que pour protéger la société, il ne suffit pas de punir les récidivistes, il faut surtout, et avant tout, faire disparaître la cause première de leur existence.

FOREST-FLEURY.

COMMANDEMENTS DE CORPS D'ARMÉE

Le Journal officiel publie les décrets suivants :

M. le général de division Février (Victor-Louis-François), commandant la 25^e division d'infanterie, est nommé au commandement du 15^e corps d'armée, à Marseille, en remplacement de M. le général Billot, nommé ministre de la guerre ;

M. le général de division Wolf (Charles-Joseph-François), commandant le 7^e corps d'armée à Besançon, depuis le 11 février 1879, est maintenu dans ses fonctions ;

Sont mis en position de disponibilité les généraux de division dont les noms suivent, savoir :

MM.
Lefebvre (Adolphe-Ernest-Félix), commandant le 1^{er} corps d'armée.

Borel (Jean-Louis), commandant le 3^e corps d'armée ;

Cornat (Augustin-Victor-Cassiodore), commandant le 4^e corps d'armée ;

Schmitz (Isidore-Pierre), commandant le 12^e corps d'armée.

Les commandants de corps d'armée mis dans la position de disponibilité par décrets du 18 février 1882, conservent leur commandement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Ils seront informés dans les quarante-huit heures de la nouvelle destination qui leur sera assignée.

Un seul commandant de corps d'armée est maintenu en fonctions après l'expiration de sa période triennale de commandement. C'est le général Wolf, commandant le 7^e corps d'armée. La situation topographique de ce corps justifie pleinement cette mesure.

Quant au général de Miribel, espérons qu'il est définitivement rentré dans l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Quand nous n'aurions gagné que cela au départ de M. Gambetta, nous nous estimerions heureux.

DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 20 février, 8 h. soir.

COMMISSION DU BUDGET

M. Gambetta n'est décidément pas candidat à la présidence du budget. Les deux compétiteurs sont MM. Wilson et Rouvier.

Mais si le chef de l'opportunisme ne se présente pas nominativement, il ne s'ensuit pas qu'il se désintéresse de la lutte. Il se cache derrière son ancien ministre du commerce, M. Rouvier, c'est lui ou tout au moins c'est son pseudonyme.

— Allons, dit-elle, retournons. Mais rien qu'une fois !

Elle vit le bonheur qu'elle donnait, et la conscience de sa puissance heureuse créa une sorte d'émulation en elle-même.

« Je veux faire mieux encore pour lui. »

— Monsieur, voulez-vous me donner le bras ? Comme cela, j'aurai peut-être l'air d'être votre femme.

Ils allèrent jusqu'au bout de la terrasse, puis il revinrent. Ils marchaient lentement, lentement. Il fallut pourtant se retrouver en haut de l'escalier.

— Ne me regardez pas ainsi, disait Sabine. Si vous voyiez la figure de la loueuse !

— Je ne vois jamais que vous, vous le savez bien !

— Vous penserez à me saluer. Et vous sourirez en me disant : « Au revoir » d'un ton dégagé, comme un monsieur qui a rencontré une dame de sa connaissance, et qui la quitte après lui avoir demandé : « Comment vous portez-vous ? » Oh ! j'aurai du mal à faire votre éducation. Vous n'êtes pas un amoureux civilisé.

— Il voulait lui prendre la main :

— Sabine !

— Ah ! c'est comme cela que vous faites le monsieur indifférent ! Adieu, adieu !

Il resta sur la dernière marche de l'escalier. Elle, une fois en bas, se retourna. Elle était sûre de le trouver là.

« Comme il m'aime ! »

Elle avait un sourire de triomphatrice sûre d'elle-même qui la rendait encore plus jolie. Une demi-douzaine de jeunes gens se retournèrent sur son passage. Sans lever les yeux elle les voyait bien, et sans se retourner elle s'aperçut très bien aussi qu'un d'eux la suivait et entraînait chez le pâtissier derrière elle.

« Julien se fait jaloux ! » se dit-elle.

Elle sourit de nouveau.

Il reprend sa tactique d'autrefois et prétend diriger les finances et la politique en restant dans la coulisse. Il tient les fils des pantins, de loin, sans exposer ouvertement sa responsabilité.

Cette malice a pu servir. Mais elle est bien usée, et M. Gambetta, avec son Maurice Rouvier, ne paraît fort courir au devant d'une défaite semblable à celle qu'il y a quinze jours, M. Boyssat lui infligeait, lors de l'élection d'un vice-président de la Chambre.

RÉFORMES DE LA MAGISTRATURE

Le projet de loi sur la magistrature, déposé par M. Humbert, garde des sceaux, sera distribué jeudi prochain aux députés. Les bureaux de la Chambre pourront donc nommer, la semaine prochaine, la commission chargée de l'examiner.

Cette commission sera saisie en même temps du projet présenté par les anciens membres du cabinet Gambetta, de la proposition de M. Versigny, tendant à l'institution d'assises correctionnelles, et enfin d'une proposition de M. Rivière, tendant à l'abolition de l'immovibilité de la magistrature.

UNE JOURNÉE D'INTERPELLATIONS

Dans la journée de jeudi prochain, 23 février, le ministère aura à répondre à deux questions et deux interpellations :

1^{re} Question de M. Clovis Hugues sur l'expulsion de M. Pierre Lavroff ;

2^{re} Question de M. Eugène Ténat sur les projets du gouvernement au sujet de la réorganisation administrative et financière de la Tunisie ;

3^{re} Interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Orient et la question égyptienne ;

4^{re} Interpellation de MM. Roy de Loulay et Cunéo d'Ornano sur le maintien sous les drapeaux en Tunisie des hommes de la classe 1876, pour lesquels l'époque de la libération du service est arrivée.

C'est M. de Freycinet qui répondra aux deux questions et à l'interpellation ; c'est le ministre de la guerre qui répondra à la seconde interpellation relative à la classe de 1876.

La discussion de la question de M. Clovis Hugues et de l'interpellation de M. Delafosse ont été fixées à jeudi prochain sur la demande même du président du conseil.

Quant à la question de M. Eugène Ténat, elle ne s'est produite qu'après la séparation de la Chambre. C'est samedi que l'honorable député des Hautes-Pyrénées a informé par lettre M. de Freycinet de son projet. Le président du conseil a décidé de renvoyer cette question à jeudi, de manière à consacrer toute cette séance à des débats de ce genre.

En ce qui concerne l'interpellation de M. Roy de Loulay, elle revenait naturellement à jeudi ; la Chambre l'ayant renvoyée à quinzaine, sur la demande même du général Billot. Régulièrement, elle aurait dû être discutée demain lundi ; mais, comme la Chambre ne siège pas ce jour-là, on a dû la remettre à la plus prochaine séance, c'est-à-dire au 23 février.

16 Feuilleton du Télégramme du 21 Février 1882.

LA

BOURGEOISE PERVERTIE

Les châtaigniers d'Aulnay appartiennent à cette famille d'arbres bienfaisants, et il y a des coudes à tous les chemins, même sur la route pavée qui conduit de Sceaux à Bourg-la-Reine.

Comme les soirées aussi sont propices aux échanges de tendresse vifs et fugitifs ! Il fait nuit ; on se promène à trois ; on s'arrête de groupe en groupe pour regarder la lune monter derrière les buissons ; puis on repart ; mais on laisse la mère faire deux pas en avant, et vite deux têtes se rapprochent.

Si le baiser fait du bruit, on rougit un peu, et la nuit cache la rougeur.

Et puis il y a des baisers qui ont leur seconde d'éloquence, et qui sont les meilleurs, parce que, enhardis par le succès, on les répète.

Julien marchait comme un premier chrétien absorbé dans l'extase du Dieu nouveau. Sabine regardait les arbres, les maisons, les passants.

Quand elle se trouvait en face d'un horizon inondé de soleil ou vaguement perdu dans la clarté des étoiles, elle semblait chercher l'infini dans la lumière ou dans l'ombre.

Lui ne voyait qu'elle. Il l'enveloppait de son regard, essayait de lire dans sa pensée, se disait : « Cette rêverie est à moi ! » Il admirait la gentillesse de sa fiancée. Il suivait les lignes souples de son corsage et de ses hanches, et il la trouvait belle. Il jouissait de tout ce qui était elle ; du geste cavalier de sa petite main appuyée sur la canne de son ombrelle, du bruit de son petit pied sur les pavés de la route.

— Faites sonner vos talons, lui disait-il.

Et il riait, avec des larmes pleins les yeux.

Le soir, il revenait sous sa fenêtre, après avoir expressément manqué le train. Il suivait ses mouvements derrière les rideaux éclairés. Il ne se représentait pas un jupon sur une chaise, des bottines sur un tapis, une femme en déshabillé, mais une forme blanche avec une étoile au front. Et il levait les mains vers elle pour l'invoquer.

— Nous passerons à telle heure dans telle rue, disait Sabine quand elle devait aller à Paris.

Il était dans la rue une heure d'avance. Il les saluait ; on échangeait quelques mots, puis l'on se séparait en disant : « A ce soir ! » ou : « A demain ! »

Une fois, elle lui donna rendez-vous aux Tuileries, sur la terrasse qui domine la place de la Concorde et d'où le regard embrasse le Paris des colonnades, des eaux, des arcs, des statues. Et, comme il se tenait adossé à un arbre, regardant tantôt à droite et tantôt à gauche, il la vit qui venait à lui. Elle marchait rapidement, les yeux baissés, et il semblait au jeune homme que le regard de ces yeux éclairait le sable.

— Ma mère, dit-elle, m'attend chez le pâtissier de la rue de Castiglione, à côté.

Elle s'arrêta.

— M'aimez-vous ?

Pour réponse il joignit les mains.

— Vous avez oublié de me saluer, monsieur !

Il tira brusquement son chapeau.

— Il est bien temps ! Tenez, la loueuse de chaises vous a vu. Elle rit. Je n'osais jamais passer toute seule devant elle. Vous allez marcher à côté de moi. Vous me quitterez en haut de l'escalier.

— Si près ?

— Il le faut.

Arrivés à l'escalier, le visage de Julien se couvrit d'un voile de tristesse.

Cette sauvagerie de son fiancé lui plaisait. Il ne ressemblait pas aux autres ; ou plutôt si, il leur ressemblait : c'était son amour qui était plus grand et qui faisait la différence. « Il faut, pensait-elle, que je monte à sa hauteur, que je me détache comme lui de tout ce qui n'est pas nous. » Quand elle avait pensé cela, le lendemain elle mettait ses yeux dans les yeux de Julien, s'absorbait pendant des minutes dans cette vision. Mais ces extases, chez elle, ne pouvaient s'accommoder du mutisme.

— Êtes-vous heureux ? demandait-elle.

Où bien elle répétait pour la millième fois :

— M'aimez-vous ?

« Oh ! ne parlons pas ! disait le geste de Julien. Restons dans le ciel ! »

— J'entends. Vous priez mentalement, monsieur le philosophe. Et moi, que ma mère conduit à l'église, j'ai pris l'habitude de prier avec les lèvres. Je vous aime !... Trouvez-vous que j'ai tort de parler ?

— Non, non.

Dans leurs promenades à Sceaux, Sabine régnait despotiquement. C'était elle qui désignait le but des stations, qui s'asseyait et se levait la première, prenait à droite ou à gauche, certaine d'être suivie, ne consultant jamais son fiancé ni sa mère.

— Vous allez vous donner un maître, dit un jour Mme Plumet à Julien en souriant.

Les lèvres de Sabine effleurèrent l'oreille du jeune homme.

— Non, une maîtresse, lui souffla-t-elle en rougissant.

Ce mot de maîtresse revenait souvent dans sa conversation, mais toujours d'une manière innocente.

— Vous ne me parlez pas de vos maîtresses, monsieur ! Vous en avez eu, pourtant ?

— Non.

— Enfin, vous avez eu des aventures. Je ne vous en fais pas de reproches, puisque vous ne me con-

UNE RECUE DE L'UNION RÉPUBLICAINE

M. Cornudet, le nouveau député de la Creuse, annonce qu'il ira siéger sur les bancs de l'Union républicaine.

Ce personnage est un ancien bonapartiste que l'empire protégea et qui protégea l'empire.

Il fut jadis candidat officiel. Il le serait encore si le dernier Bonaparte n'avait été rejoint par le premier. Sa majorité, dans l'élection du 12 février, il la doit à une feuille de l'Appel au peuple, une *Abeille* quelconque, au directeur de laquelle il reproche, l'ingratitude, de le compromettre en le soutenant trop ouvertement.

Habitué à servir les Césars et à s'asseoir derrière eux, il ne pouvait mieux faire que de s'inscrire au groupe des opportunistes.

Napoléon, Gambetta, dans sa pensée, ça se suit et ça se ressemble, au moins par les appétits.

On ne saurait l'accuser de manquer de logique.

RAPPEL D'AMBASSADEUR

M. Decrais a été reçu dimanche en audience par le roi des Belges, afin de lui présenter les lettres du président de la République française qui mettent fin à la mission diplomatique qu'il a remplie à Bruxelles, depuis le 8 mai 1880, en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire.

LA MISSION TURQUE

On télégraphie de Berlin que M. de Bismarck aurait communiqué confidentiellement aux puissances l'objet de la mission turque à Berlin, et que cette nouvelle aurait fâcheusement impressionné le sultan. On sait que d'après les bruits répandus à Constantinople, la mission turque avait pour but de proposer à l'Allemagne une alliance éventuelle contre la France.

Le bruit court dans le monde maritime qu'une division, sous le commandement du contre-amiral Martin, composée de trois cuirassés et d'un avisir, irait renforcer les forces navales du Levant, qui se trouvent actuellement sur les côtes d'Egypte. Cette division se rendrait directement à Alexandrie. L'escadre d'évolution de la Méditerranée quittera la rade de Toulon samedi prochain.

ELECTION DE PARIS

Il y aura, dimanche prochain, 26 février, une élection législative à Paris, dans le onzième arrondissement, pour le remplacement de M. Floquet, démissionnaire, par suite de sa nomination comme préfet de la Seine. M. Cadet, conseiller municipal, a été agréé comme candidat dans une réunion privée tenue au boulevard Voltaire. M. Cadet aura pour concurrents : MM. Labusquière et Galez; le premier, au nom du parti ouvrier; le second, au nom de l'Alliance socialiste républicaine.

NOUVELLES DIVERSES

MM. Clémenceau, Henry Maret, de Lanessan, Broussé et Girodet, chargés par le groupe de l'extrême gauche d'ouvrir une enquête sur les événements qui ont signalés la récente grève de la Grand-Combe, ont arrivés la semaine dernière à Nîmes, accompagnés de M. Desmou, député de la Nièvre, et de plusieurs représentants de la presse radicale de Paris et de Marseille, notamment M. Charles Longuet, notre confrère de la *Justice*.

La commission d'enquête a été reçue à la gare par les représentants du conseil municipal et les cercles radicaux, qui lui ont fait un accueil des plus chaleureux.

Les délégués de l'extrême gauche sont repartis le soir pour Alais, où ils commenceront immédiatement l'enquête.

Il est probable que l'administration n'osera pas s'y opposer ouvertement, mais sans aucun doute elle tendra à la commission toute sorte de pièges.

Les délégués s'y attendent et se tiennent sur leurs gardes.

L'arrivée de la commission d'enquête a produit un grand effet moral. Les ouvriers de la Grand-Combe n'hésiteront pas à témoigner des faits odieux de pression et d'intimidation dont ils ont été victimes.

Les opérations de la révision actuelle des listes électorales, à Paris, sont entièrement terminées.

Le nombre des électeurs inscrits en 1882, sera inférieur d'environ 5,000 à celui de 1881.

Le 31 mars 1881 il y avait :

Electeurs inscrits..... 427.143
Le nombre d'électeurs porté sur les nouvelles listes sera de..... 422.572

La diminution d'un peu plus de un pour cent, de 1881 à 1882, est difficile à expliquer.

Cependant, on peut l'attribuer à ce que la perspective d'une élection générale stimule toujours

l'empressement de l'électeur à réclamer ou à vérifier son inscription sur les listes.

Aucune élection générale — municipale ou politique — n'apparaît probablement à Paris pour 1882; tandis que, au contraire, on savait que l'année 1881 allait amener le renouvellement de la Chambre des députés. De là, peut-être, le léger relâchement constaté en 1882.

Un incendie qui a donné lieu à des péripéties émouvantes a éclaté dimanche soir, à Paris, vers six heures, au premier étage de la maison située, 43, rue Neuve-Saint-Merri.

Les maisons de ce quartier étant en général très vieilles et construites en matériaux légers, les flammes n'ont pas tardé à gagner les étages supérieurs habités par une population très dense; aussi, l'alarme était-elle vive dans le quartier.

Un garde républicain a emporté deux enfants en bravant les plus grands dangers; au sixième étage, c'est à grand peine que les gardiens de la paix ont pu sauver une jeune femme avec ses quatre enfants. Pendant l'incendie, un pompier est tombé dans les débris fumants et a été sauvé par un jeune homme, qui, doué d'une force peu commune, l'a emporté sur ses épaules; le sauveteur n'a pas voulu faire connaître son nom, il avait déployé pendant toute la durée du sinistre une telle activité, un tel courage, que les pompiers lui ont fait une ovation.

Le feu n'a été éteint qu'à huit heures et demie du soir; on a dû laisser une pompe en permanence pendant la nuit pour noyer les débris.

Mme Duval, maîtresse de pension, rue Péronnel, à Neuilly, près Paris, recevait, il y a une quinzaine de jours environ, la visite d'une jeune dame fort jolie, très élégamment mise, qui demandait à lui parler en particulier.

L'institutrice introduisit la dame, un homme de trente ans très correct et une petite fille qui accompagnait un domestique, dans son salon, et se disposa à écouter la visiteuse.

J'ai l'intention, dit la dame, avec un fort accent britannique, de vous confier le soin d'élever et d'instruire ma fille; elle a trois ans, et je désire qu'elle reste chez vous le plus longtemps possible.

Mme Duval accepta, et bientôt, après avoir réglé les conditions auxquelles celle-ci consentait à se charger de la garde de l'enfant, avoir donné un léger acompte à la maîtresse de pension et avoir promis d'apporter le lendemain le restant de la somme, avec l'acte de naissance, la jeune dame, et ceux qui l'accompagnaient, quittèrent Neuilly.

Le lendemain, personne ne parut.

Plusieurs jours se passèrent et Mme Duval ne reçut aucune nouvelle des parents de la petite fille.

Elle se décida, hier matin, à se rendre à l'adresse qui lui avait été indiquée.

Il lui fut répondu qu'on ne connaissait pas la jeune femme.

Mme Duval fut porter plainte au commissaire de police.

Le magistrat ouvrit une enquête, et, tout d'abord, voulut interroger la petite fille.

L'enfant ne sut pas dire le nom de sa mère et indiquer son adresse.

Mais quand on lui demanda qui était le monsieur qui l'accompagnait sa maman.

C'est lui qui a jeté mon papa à l'eau répondit-elle.

On pensa si le commissaire de police se hâte d'en référer au parquet.

Le procureur de la République lança immédiatement un mandat d'amener contre la mère et l'homme qui l'accompagnait, et fit donner leur signalement à tous les parquets de France.

ÉTRANGER

AUTRICHE

La séance du Reichsrath, d'aujourd'hui, a été très animée. On a vu des scènes qui ne se produisent pas d'ordinaire dans notre parlement. C'est la *Tinbale*, l'entreprise, de M. Bontoux, qui a fourni le prétexte de cette agitation. Un membre de la gauche, M. de Plerer, ancien ministre libéral des finances, a attaqué le ministre actuel, M. de Sanajewski, parce que ce dernier avait, comme on sait, favorisé les entreprises du directeur de l'Union générale. M. de Sanajewski a répondu, avec une grande vivacité, qu'il était peu généreux, de la part de son adversaire, d'accabler un homme malheureux qui gémissait en prison et de plus, il a invité M. de Plerer à porter le débat sur un autre terrain que le terrain parlementaire. M. de Plerer ayant interrompu le ministre, celui-ci a quitté son banc (la tribune) et a marché sur le député de l'opposition qui était debout dans l'hémicycle. La sonnette du président a rétabli le calme.

BELGIQUE

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Le tribunal de Turnhout (Belgique) vient de prononcer d'office la faillite de la banque Van Bladel; son passif est estimé à deux millions et demi. »

« La débacle d'aujourd'hui atteint presque toute la population de Turnhout : toute la petite bourgeoisie confiait ses épargnes à M. Van Bladel, qui était un homme jouissant de la confiance du clergé. »

« Jour et nuit des groupes menaçants stationnent depuis devant la maison du failli, où la gendarmerie doit faire bonne garde. »

Les journaux du Nord annoncent également que le tribunal de Tourcoing a déclaré, jeudi, la faillite de M. Delaroyère, fabricant de tapis à Halluin, qui avait pris la fuite. M. Merlin, agréé à Tourcoing, a été nommé syndic.

AMÉRIQUE DU SUD

Une dépêche communique récemment que des bandes de partisans du président Pierola, réfugié à l'intérieur du Pérou depuis la victoire définitive du Chili, avaient saccagé la ville de Pisco et massacré les étrangers qui avaient essayé d'organiser une résistance.

Les lettres de Buenos-Ayres du 24 janvier, adressées à l'agence Havas, donnent sur cet événement les graves détails qui suivent :

« Le colonel Mas, à la tête de 630 hommes de troupes, a attaqué Villaviciencia et après l'avoir défait, a saccagé la ville de Pisco. »

Mille tonneaux de vin ont été distribués aux soldats, après quoi, ceux-ci ont mis le feu aux maisons et ont massacré les habitants.

Les étrangers, au nombre de 400 environ, ont voulu s'opposer aux déprédations et aux crimes de ces maraudeurs; mais ils furent repoussés, anéantis, 300 d'entre eux ont péri.

Le nombre des victimes est supérieur à 1,000.

Le bruit court que le consul français est parmi les morts et que le colonel Mas a été tué par les troupes de Garcia Calderon. »

Des désastres graves dans la vallée du Mississippi ont été causés par des inondations entre Memphis et Wicksburg; les levées ont été emportées.

Il y a de grandes souffrances dans les principaux districts cotonniers.

On craint d'autres dégâts à Louisville, Cincinnati et Saint-Louis, à la suite des pluies qui ont amené la crue des affluents.

EGYPTE

La chambre des notables du Caire s'occupe actuellement de la question du cadastre égyptien.

La commission européenne chargée du cadastre est mal vue par le parti national, qui considère le travail accompli comme ne répondant point aux frais qu'il a nécessités. On croit que le cadastre sera placé sous une direction égyptienne.

Les consuls généraux et les contrôleurs généraux anglais et français considèrent toujours la votation du budget comme contraire aux obligations internationales, tandis que le ministère appuie les prétentions de la Chambre.

En attendant une solution définitive, les consuls bornent leurs relations avec le ministère au règlement des affaires courantes.

L'HOSPITALITÉ FRANÇAISE

Le discours du général Skobelev est en train de faire son tour d'Europe. On devine sans peine les violentes colères qu'il soulève à Berlin et à Vienne. Une haine de l'Allemagne, aussi violente que celle qu'a manifesté le général russe, n'est point de nature à lui attirer des éloges de la part des sujets de Guillaume ou de François-Joseph.

Entre le Slave et l'Allemand, nous n'avons pas à prendre parti. Et peu nous chaut de leurs querelles. D'un côté comme de l'autre, il n'y a que des ambitions despotiques, auxquelles les intérêts des peuples sont complètement étrangers.

Mais voici que déjà certains journaux étrangers demandent impérieusement au gouvernement français l'expulsion du général.

On sait notre opinion sur les expulsions. Nous estimons que chacune est une lâcheté. A notre avis, le cabinet, dès qu'officiellement pareille demande lui serait adressée à propos de M. Skobelev, ne devrait répondre qu'un mot :

Non.

Cependant il vient d'éloigner, à la prière du gouvernement russe, Pierre Lawroff. Quels motifs pourra-t-il invoquer, si le gouvernement prussien sollicite l'expulsion de M. Skobelev ?

Nous n'en voyons aucun.

La première expulsion entraîne fatalement la seconde.

La présence à Paris de Lawroff déplaît au czar, le ministère pliant le dos à Sire, vos dégoûts sont des ordres, Pierre Lawroff quittera la France.

La présence à Paris du général Skobelev déplaît à l'empereur d'Allemagne, comment oserait-il rester droit et ne pas répéter son langage précédent ?

Donc, vraisemblablement, à ces matins M. Skobelev recevra un petit pli l'invitant à quitter le territoire de la République.

Eh bien, ne vous semble-t-il pas qu'il serait plus simple et plus franc d'afficher aux frontières un avis ainsi conçu :

« La France ne donne l'hospitalité complète qu'aux catins, aux inutiles et aux désœuvrés. Si vous appartenez à l'une ou à l'autre de ces catégories de gens, entrez, on ne vous inquiétera pas. Mais si vous êtes un homme de quelque valeur, ayant des opinions, luttant et souffrant pour elles, écarterez-vous, allez en Angleterre ou en Suisse, ici vous ne pourriez pas coucher tranquilles ! »

Au moins on ne tromperait personne.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Le gouvernement, par l'organe de l'agence Havas, nous fait assavoir que les jésuites ne rentrent pas et que les barnabites restent chez eux. Le *Figaro*, qui complète ces renseignements de l'agence Havas, ajoute que les barnabites se sont retirés en Amérique, les maristes en Asie-Mineure et les jésuites je ne sais où. Pour ma part, je suis disposé à croire tout cela. Jamais je n'ai douté de l'agence Havas ni du *Figaro*. Je suis donc persuadé que les décrets sont observés aussi anti-religieusement que possible.

C'est fort bien. Je ferai remarquer, cependant, que ces mauvais bruits, si vertement relevés par le *Figaro* et l'agence Havas, n'auraient certainement pas couru si, dans son programme et lors de son arrivée aux affaires, le gouvernement n'eût nettement posé la question religieuse. Il n'en a pas dit un mot. En consultant M. de Freycinet, on aurait pu croire qu'elle n'existait pas.

Elle existe, cependant, et, avec la question de la révision, c'est une de celles qui ont le plus passionné les pays aux élections. Il est donc tout naturel qu'on s'inquiète aujourd'hui et qu'on ajoute foi à tout ce qui peut se dire. On sait que si M. Ferry était favorable à la politique des décrets, M. de Freycinet ne l'était pas, et beaucoup de gens peuvent croire que l'influence du président du Conseil l'emporte quelquefois sur l'influence du ministre de l'instruction publique.

La rentrée de quelques jésuites ou barnabites est d'ailleurs un détail — fort grave sans doute — mais un détail.

L'important serait de savoir ce que le ministère compte faire avec l'Eglise. Veut-il appliquer le concordat ? Veut-il établir, enfin, un régime de liberté ? Veut-il préparer et nous donner à bref délai la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Ah ! je l'en préviens : s'il est vraiment, sincèrement, profondément libéral, comme il le dit lui-même et comme le crient sur les toits beaucoup de gens intéressés à ce qu'on le croie : qu'il n'hésite pas ; qu'il se débarrasse une fois pour toutes de ces lois concordataires, qui sont à la fois danger des jésuites et qu'il rende à l'Eglise sa liberté et au pays son argent ! Qu'il supprime le budget des cultes et le reste ! Voilà le vrai moyen de se rendre populaire. Voilà qui vaudrait mieux que d'arrêter M. Pierre Lawroff ; voilà qui vaudrait mieux que de donner une situation officielle à M. Clavery ; voilà qui assurerait au cabinet actuel l'appui de tous les républicains qui ont encore souci des idées, des principes et des mandats qu'ils ont contractés.

(Le Rappel.)

COUR D'ASSISES

Vols qualifiés

Ce matin, à neuf heures, la première session des assises du département du Rhône, pour l'année 1882, s'est ouverte au Palais-de-Justice, sous la présidence de M. Royé-Bellard, conseiller à la cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Giraud et Martin, appelés à la même cour.

M. Baudouin, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Après l'appel général de MM. les jurés, fait par M. Sorbier, greffier de la Cour d'assises, M. le président a donné la parole à M. l'avocat général pour donner ses conclusions sur les diverses excuses présentées par plusieurs jurés.

La Cour, après avoir délibéré, a prononcé contre M. Guillard, professeur à Lyon, monté des Genevois, 8, qu'il a touché par sa citation pour venir siéger, s'est pas rendu à son poste, une amende de 300 fr.

M. Piot, juge au tribunal de commerce de Lyon, a été accusé, ses fonctions étant incompatibles avec celles de juré.

MM. Louis-Pierre Plasse; Jacques-Alexandre Bussy; Simon-Marie Favrichon, malades, ont été excusés pour la session.

MM. Bueux et Gleisard ont été dispensés du service pendant la première semaine seulement.

M. Mancheville, qui habite actuellement le département de l'Isère, a été rayé de la liste du jury pour le département du Rhône.

M. Vernon a été excusé pour cette session, son identité n'étant pas exactement portée sur sa citation.

Après ces formalités, la Cour d'assises a passé à l'examen de la première affaire portée au rôle de la semaine. Cette affaire concerne un nommé Gérard, accusé de deux vols domestiques.

Défenseur, M. Bouyer, avocat.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'appel des témoins.

Il résulte de toutes les dépositions que Gérard a soustrait chez plusieurs négociants en draps, et notamment chez MM. Rouland et Gicé, des coupons importants de drap.

Il s'en faisait faire des vêtements et vendait le reste à des recailleurs.

Gérard a tout avoué.

Le jury se retire dans la salle des délibérations, et en sort dix minutes après avec un verdict condamnant Gérard à trois ans de prison et aux dépens.

MORT MYSTÉRIEUSE

Inquiétudes

Le 18 février, vers 10 heures du matin, le nommé Coquard, commis de robe de la maison Garin et Jacquemont, qui Saint-Clair, 11, vint prévenir M. Faine, commissaire de police du quartier du Jardin-des-Plantes, que son voisin, le sieur Curia, tisseur, domicilié au 53, au 2^e étage, s'était enfoncé dans son appartement et n'avait pas reparu depuis trois jours.

Il supposait que le sieur Curia, était peut-être malade et sans secours; il ajouta que tout avait été mis en œuvre pour savoir à quoi s'en tenir sur le sort de ce vieillard.

Constatactions

M. Faine se transporta alors, montée de la Grand-Côte, 53, accompagné de plusieurs gardiens de la paix et du sieur Cellier, serrurier, demeurant rue des Tables-Clauionnes, 16.

Ce dernier ouvrit la porte, et on put pénétrer dans le domicile, composé de deux pièces.

Dans la première, on n'aperçut rien; le corps de Curia fut trouvé la face contre terre, étendu sur le carrelage de la cuisine.

Il ne donnait plus signe de vie; la mort fut bientôt constatée.

Sur une table se trouvait un bol en faïence rempli de tisane et un sucrier; tout les meubles étaient dans le plus grand ordre.

Le sieur Curia avait des lunettes et tenait une lampe à la main; la mort n'avait pas changé sa physionomie, et il paraissait dormir.

Examen médical

On peut supposer que la mort provient d'une attaque d'apoplexie ou de la rupture d'un anévrysme, mais la maigreur et la débilité de Curia laissent bien peu de fondement à ces hypothèses.

Sur le corps, aucune trace de violence, aucune ecchymose, on peut seulement admettre un étouffement, car le vieillard était atteint d'une maladie de poitrine, qui lui occasionnait de grandes souffrances, paraît-il.

Cependant le crime et le suicide doivent être écartés, la mort paraît purement accidentelle.

Réquisitions

Le commissaire de police du quartier du Jardin-des-Plantes a requis le docteur Coutagne, médecin, pour rapporter, afin de faire les constatations d'usage, pour délivrer le permis d'inhumer.

François Curia est mort dans un état d'isolement complet; on ne lui connaît pas de famille, et il est très probable que l'inhumation se fera aux frais de l'administration.

M. le juge de paix du 3^e canton a été également requis par M. Faine pour apposer les scellés dans le domicile du mort, afin d'examiner l'état de sa fortune.

Cet événement a beaucoup impressionné les habitants de la maison portant le numéro 53 de la montée de la Grand-Côte.

Les causes de l'accident sont inconnues. Ce hangar était écarté des autres corps de bâtiments, et l'on ne sait ce qui a pu mettre le feu.

Rixe à Perrache

Rien de changé dans l'état des blessés de la rixe survenue l'avant-dernière nuit rue Smith.

Il résulte de l'enquête que les trois combattants étaient dans un état complet d'ivresse, et que la scène de pugilat qui a eu lieu n'est que la conséquence naturelle de la manière de vivre de ces personnes intéressées.

Les magistrats ont cependant pu, grâce aux réponses des blessés, s'assurer de la vérité des faits que l'enquête leur avait révélés.

Il est donc avéré que Baudin est venu avant-hier passer la journée à Lyon, où il a rencontré Canard et sa maîtresse, la fille Rosalie Bailly. Ces trois personnes passeront la journée à boire, et Baudin, séduit sans doute par les attrails de Rosalie, lui proposa une somme de dix francs pour passer la nuit avec elle.

Ceci parvint aux oreilles de Canard, qui est très jaloux, comme nous l'avons dit, et occasionna la discussion qui eut lieu dans le cabaret de la rue Marc-Antoine-Petit.

C'est alors qu'eut lieu la scène que nous avons racontée hier dans tous ses détails.

Il y a donc fait bien acquis, c'est que Baudin a été l'agresseur et que Pral et Canard, en le rouant de coups au point de mettre sa vie en danger, ont agi dans le cas de légitime défense.

L'état des blessés est grave; sauf Canard, dont les blessures étaient plus effrayantes que sérieuses, et qui est sorti hier matin de l'Hôtel-Dieu; les deux autres blessés sont dangereusement malades.

Malgré ce que l'on supposait hier, il y a un mieux sensible dans l'état du malheureux Pral.

Le crime de Chaponost

L'enquête se poursuit toujours activement. M. Chauvin, commissaire de police d'Orléans, et M. Bonnet, brigadier de gendarmerie à Saint-Genis-Laval, continuent leurs recherches.

Jusqu'à présent, on n'a recueilli aucun nouvel indice capable de mettre la justice sur la trace des coupables.

Nous voulons dire aucun indice sérieux.

Quant aux rumeurs, ils circulent plus que jamais dans le pays et les habitants content des versions plus fantaisistes les unes que les autres, parmi lesquelles il est difficile de démêler la vérité.

Le Phylloxera

Les expériences qui ont été faites fin novembre dernier avec le procédé de Bernardi et Brun, pour la destruction du phylloxera, ont déjà produit les résultats suivants:

Les ceps qui ont été opérés sont complètement débarrassés de l'insecte; de plus, ces ceps ont revêtu une nouvelle robe d'écorce tout à fait saine et poussent avec vigueur.

Des petites racines de 15 à 20 centimètres ont pris naissance au point d'application.

Dans d'importantes expériences qui ont eu lieu à Auzat et à Saint-Bel, on est arrivé à guérir un cep malade à côté d'un cep phylloxéré, et cela sans que la maladie du cep délaissé ait subi la moindre modification.

On a opéré ainsi sur plusieurs hectares de vignobles, MM. de Bernardi et Brun voient le succès dépasser leurs espérances, ils traitent bientôt sur de grandes étendues de vignobles phylloxérés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces intéressantes expériences.

On ne peut qu'être étonné de voir ce terrible fléau de la vigne combattre si efficacement; ces résultats surprenants nous permettent d'espérer bientôt une amélioration dans l'état de nos vignes, déjà si endommagées!

Société de tir de Lyon

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les Sociétaires que le banquet annuel aura lieu samedi prochain, 25 courant, à 6 heures et demie, dans la salle indienne, gracieusement mise à la disposition de la Société par l'administration du Théâtre-Français.

Les autorités civiles et militaires assisteront à cette fête de famille, et une musique militaire se fera entendre pendant le repas.

Les Sociétaires sont priés de vouloir bien faire retirer leur carte d'ici jeudi au plus tard, au siège social, rue du Gare, 9.

Société civile de Prévoyance contre le chômage des Guimiers-Fleurs d'or de Lyon.

Banquet fraternel à l'occasion de la réception du tableau de la Société, le dimanche 26 janvier 1882, chez M. Gémier au grand Capol (à Gairol).

On peut s'inscrire jusqu'au mercredi 22 courant, à huit heures du soir, chez M. Bouvard, 30, rue de l'Annonciade.

ENTERREMENT CIVIL

Nous apprenons avec regret la mort de Madame VITAL NICOLAS, née MARIE PICHON, âgée de 36 ans, décédée le 18 février, régieuse du Casino, compte dans notre ville de nombreux amis. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi 21 février, à 3 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue du Port-au-Bois, et se rendra directement au cimetière de la Guillotière.

ment de M. Lacoste. La chose est regrettable, attendu que c'est une nouvelle perte de temps pour la solution des grandes questions des travaux publics actuellement pendantes. Enfin les électeurs étaient prévenus.

Voici maintenant les chiffres du scrutin:

Electeurs inscrits: 3,061. — Votants: 620.

Ont obtenu:

MM. Juin..... 492 Elf.

Lacoste..... 453 —

Brayard..... 453 —

Belayoud..... 450 —

Chareille..... 423 —

Convert..... 421 —

Triquet..... 413 —

Bordesol..... 343 —

Viennent ensuite:

MM. Vieux, 50; Fromont, 54; Petit-Demenge, 27; Vittoz, 27; Charnay, 24; Jouffret, 22. (Progress de l'Ain.)

On nous écrit de Messimy, le 19 février:

Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans la commune de Lurey.

Hier, vers midi, l'un et l'autre en tournée, se rencontrèrent au lieu dit: La Planchette de Pierre. Tous deux remarquaient, depuis quelques instants, deux bœufs attelés à un tombereau chargé d'engrais, arrêtés sur le chemin qui descend du côté de Francheleins.

Intrigués par l'immobilité de l'attelage, ils se dirigèrent de son côté; mais avaient-ils fait quelques pas qu'un horrible tableau frappait leurs regards.

Un cadavre gisait au travers du chemin, dans une mare de sang.

Le crâne avait été broyé par une des roues de l'attelage. Le garde de Lurey avait immédiatement reconnu M. Odet (Pierre), adjoint de la commune.

Tous secours étaient inutiles, le corps était déjà froid; l'accident devait être arrivé plusieurs heures avant.

Le garde courut immédiatement prévenir la famille; en un instant, l'affreuse nouvelle se répandit dans la commune où le malheureux Odet ne compte que des amis.

M. Odet, père du défunt et maire de Lurey, accompagné d'un grand nombre d'habitants, se rendit immédiatement sur les lieux, pour ramener le corps de son fils.

Inutile de peindre le désespoir de la famille et de tout le monde; c'était navrant.

La scène de l'accident est facile à reconstituer: M. Odet montait à côté de son attelage dans un chemin étroit; tout à coup les pieds lui glissèrent dans le fossé et la tête tomba tout juste sous la roue du véhicule chargé de 20 quintaux au moins.

Cette scène est affreuse dans sa simplicité.

On remarque la trace de la glissade. La mort a dû être foudroyante. M. Odet tenait encore en main son aiguillon.

M. Odet n'était âgé que de 46 ans; il laisse une veuve et une enfant de 16 ans.

VARIÉTÉ

Auguste Barbier à Lyon

Dans sa chronique hebdomadaire du Temps, M. Claretie raconte un souvenir de la vie de Barbier, le poète des *lambes* qui vient de mourir après s'être trop longtemps survécu.

Barbier raconte dans ses *Histoires de Voyage*, qu'en 1831, en compagnie de Brizeux, le poète breton, ils s'étaient mis en route, au mois de décembre 1831, pour l'Italie, d'où ils allaient rapporter l'un des *Ternaies*, l'autre *Il Pianto*. A Lyon, où ils passèrent, les rues étaient encore à demi déparées, et sur ce grès taché de rouge on pouvait presque retrouver des taches de sang. On venait de se battre par les rues.

Les deux poètes, au milieu de cette secousse de la guerre civile, ne songèrent qu'à aller, près du quai de la Saône, en face de l'église Saint-Jean, chez une femme dont le nom était alors connu et aimé de quelques lettrés, Mme Desbordes-Valmore. Elle demeurait au dernier étage d'une humble maison, très pauvre, au bout d'un noir escalier en colimaçon.

— Vous êtes bien aimables, messieurs, d'être venus voir une pauvre hirondelle sous sa tuile! dit la pauvre femme très touchée.

— C'est que, répondit Brizeux, tout justement l'hirondelle porte bonheur aux voyageurs en route!

Puis on causa.

Mme Desbordes-Valmore, le cœur gonflé d'un des tristesses et les yeux pleins des hideux tableaux de la bataille des rues, racontait ce qu'elle avait vu l'acharnement des ouvriers, la colère des soldats, — des vieillards tués, un dragon roulé par le Rhône et qui, mort, tenait encore un homme à chaque main...

— C'est l'œuvre de saint-simoniens! dit Brizeux.

— Non, répondait Mme Desbordes, c'est l'œuvre de la misère!

— Et c'est la poésie, dit Barbier, qui nous consolera de ces réalités!

Et alors, dans cette triste maison de pauvres gens, sous les toits de la ville où des murs écroulés sentaient encore la poudre, ces trois poètes, ivres d'idéal, se mirent à écouter une pièce de vers que Lamartine venait d'adresser à l'humble femme:

Cette pauvre barbare, ô Valmore, Est l'image de ton destin...

Il leur semblait que le grand poète entraînait à son tour dans la mansarde.

— Je puis dire que j'ai vu une femme heureuse, disait Barbier en évoquant ce souvenir.

Comme Brizeux et lui prenaient congé de Mme Valmore, elle appela ses deux enfants, restés dans un coin de la chambre, intimidés silencieux.

— Vous voyez bien ces messieurs? Eh bien! chers petits, ce sont deux poètes, souvenez-vous.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 20 février, 10 h. soir.

Contrairement à la nouvelle donnée par plusieurs journaux, il est inexact que par les négociations du traité franco-anglais soient définitivement rompues. On lit, en effet, dans le *Télégraphe*: « Les négociations avec l'Angleterre continuent, le gouvernement se préoccupe, au cas où les négociations n'aboutiraient pas, de chercher un tempérament qui permette de ne pas en arriver à l'application du tarif général; en tout état, une solution interviendra vers le milieu de la semaine. »

D'autre part, les dernières nouvelles parvenues à la *Liberté* disent que, malgré des difficultés très sérieuses que rencontre la conclusion du traité de commerce, tout espoir de s'entendre n'est pas encore perdu; quoi qu'il en soit, on pense que, d'ici à trois ou quatre jours, des décisions définitives seront prises.

Une note du *Temps* confirme ces renseignements.

— Les journaux continuent à se préoccuper des décisions à prendre à l'égard du général Skobeleff. On dit que des explications seront demandées à Saint-Petersbourg par les cabinets de Vienne et de Berlin.

— La Chambre de commerce de Paris a émis un vœu que la loi de 1857 sur les marques de fabriques, soit modifiée dans le sens de la loi anglaise de 1872, qui prohibe l'introduction en transit de tous les produits étrangers portant l'indication d'un lieu de provenance en Angleterre.

La Chambre de commerce considérant le nom de Paris comme une propriété industrielle des commerçants parisiens, déclare qu'elle poursuivra les importateurs, quand l'inscription du mot Paris aura pour but d'usurper une qualité qui n'appartient pas à la marchandise introduite en France.

— Une grève a éclaté à Lille (Bessèges).

— A Aix, en Provence, un juré a refusé de prêter serment parce qu'il ne croyait pas en Dieu.

LONDRES. — M. Forster, secrétaire en chef pour l'Irlande, est parti hier pour Dublin. On craint que son départ soit motivé par de nouveaux désordres.

Bulletin météorologique

La période que nous traversons est remarquable par les variations barométriques considérables qui se produisent dans le nord de l'Europe: ces variations atteignent fréquemment de 15 à 20 mm. en 24 heures; à Stormoway (Ecosse), la pression s'est même élevée de 54 mm. pendant la journée du 18.

Sur nos régions, au contraire, le baromètre a été pressuré stationnaire du 12 au 18; mais il s'est élevé hier de 8 mm. et atteint aujourd'hui 780 mm.

Une faible dépression existant sur le nord de l'Italie (Turin 667), un vent du nord assez fort (10 m. par seconde), s'est établi à Lyon.

Temps probable: Beau.

SPECTACLES DU 21 FÉVRIER

Grand-Théâtre. — A 7 h. 1/2. *Le nouveau Seigneur de Village*; *La Fille du Régiment*; *Les Mousquetaires*.

Théâtre des Célestins. — A 7 h. 1/2. *Le Petit Jacques*.

Théâtre Bellecour. — Relâche.

Théâtre de la République. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié.

Théâtre des frères Grégoire (cours du Midi). — Mardi gras, représentation aujourd'hui à 8 h. et à 8 h. 1/2.

Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage.

Casino. — Tous les soirs, représentation variée.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 2 à 3 heures.

Le Gérant responsable: FOREST-FLEURY.

Imprimerie du *Télégramme*, place de la Charité, 10.

CHRONIQUE LOCALE

Commerce

Le *Journal officiel* publie le tableau du mouvement du commerce en France pendant le premier mois de l'année 1882.

Les importations se sont élevées du 1^{er} au 30 janvier 1882 à 342 millions 639,000 francs, et les exportations à 192 millions 255,000 francs, soit plus de 150 millions qui sont sortis de la France.

Elections

Hier, avait lieu à Tassin les élections municipales complémentaires pour la nomination de deux conseillers.

Les ex-républicains ont été élus. Ce sont: MM. François Roux, propriétaire à la Demi-Lune; Pierre Mijard, propriétaire à Tassin.

Ces deux républicains remplaceront deux réactionnaires.

Incendie à la Croix-Rousse

Aux détails que nous avons donnés hier sur l'incendie de la Croix-Rousse, nous ajouterons que l'immeuble incendié appartenait à M. Durand, curé de la paroisse du Bon-Pasteur.

Le hangar a été complètement détruit.

Les pompes sont restées après l'extinction pour arroser les débris fumants.

Les dégâts, évalués à environ 2,500 fr., sont couverts par une assurance.

FINANCES

Toutes les communications financières de nature à intéresser le public et toutes les demandes de renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin pour s'éclairer sur les valeurs de Bourse, pourront être adressées avec faveur au bureau du journal.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 20 février, 10 h. 15 soir.

3 0/0..... 82 80

3 0/0 amortissable..... 82 85

5 0/0..... 114 77

Turc..... 85 80

Extérieure..... 113 35

Intérieure..... 61 50

5 0/0 Egypte..... 339

5 0/0 Egypte 77..... 5050

Banque de France..... 1500

Crédit foncier..... 575

Crédit mobilier..... 747

Crédit lyonnais..... 570

Mobilier espagnol, jouissance..... 570

Union générale..... 570

Crédit de France..... 570

Banque lyonnaise..... 710

Banque ottomane..... 465

Banque hongroise..... 465

Autrichien..... 637

Lombard..... 272

Saragosse..... 510

Nord-Espagne..... 390

Suez..... 2220

Paris-Lyon-Méditerranée..... 1675

Consolidés..... 100 3/16

BOURSE DE LYON du 20 février 1882

ACTIONS

3 0/0..... 82 50

3 0/0 amortissable..... 82 85

5 0/0..... 114 77

Turc..... 85 80

Extérieure..... 113 35

Intérieure..... 61 50

5 0/0 Egypte..... 339

5 0/0 Egypte 77..... 5050

Banque de France..... 1500

Crédit foncier..... 575

Crédit mobilier..... 747

Crédit lyonnais..... 570

Mobilier espagnol, jouissance..... 570

Union générale..... 570

Crédit de France..... 570

Banque lyonnaise..... 710

BOURSE DE LYON du 20 février 1882

OBBLIGATIONS

Ville de Lyon..... 90 50

Ville de Paris 1871..... 1875

Ville de Marseille..... 369

Foncières 1877..... 369

Communes 1879..... 440

Paris-Lyon-Méditerranée..... 373 75

Croix-Rousse..... 275

